



Prévention des Cancers Professionnels

Le code de la sécurité sociale définit comme cancer professionnel, tout cancer résultant d'une exposition professionnelle à certains produits ou procédés. Responsable d'environ 150 000 décès par an, les cancers sont aujourd'hui la deuxième cause de mortalité en France

Réglementation :

Décret du 1er décembre 2001

Durée :

1 journée en intra-entreprise

Public :

Direction, encadrement, membre du CHSCT, l'intervenant en prévention des risques professionnels, toute personne intéressée ou désignée dans l'entreprise pour mettre en place une démarche de prévention des cancers professionnels.

Objectifs :

- ▶ Percevoir les enjeux de la prévention des cancers professionnels
- ▶ Sensibilisation des différents acteurs de la formation.
- ▶ Mise en place d'une dynamique de prévention sur l'ensemble des risques pouvant générer des dommages immédiats ou différés dans le temps.
- ▶ Suivi du système de prévention.

Programme :

- ▶ Rappel sur le contexte médical et réglementaire.
- ▶ Relation entre les interlocuteurs concernés.
- ▶ Identification des produits CMR et des zones à risques de l'entreprise.
- ▶ EVR liés à l'utilisation de produits CMR.
- ▶ Réflexion sur les modes de suppression ou de substitution du risque CMR.
- ▶ Méthode d'établissement d'une fiche d'exposition.
- ▶ Information des travailleurs sur le risque, la prévention, et le suivi médical.
- ▶ Méthode de suivi et de validation du système de prévention.